

30897 - L'Histoire du pèlerinage (à La Mecque)

La question

Je voudrais que vous me racontiez l'histoire du pèlerinage et ses rites... Par exemple, les musulmans parcourent la distance entre Safa et Marwa en souvenir de la pratique de Hadjar. Quant aux autres rites comme la lapidation des stèles (djamra), la circumambulation (tawaf), le stationnement) Arafa, la consommation de l'eau de Zam-Zam, le séjour à Mina, l'immolation d'un sacrifice, etc. je n'en connais pas l'origine et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer.

La réponse détaillée

Les musulmans ont tous et depuis toujours admis que le pèlerinage à La Mecque constitue un des cinq piliers de l'Islam comme l'atteste un hadith cité dans les Deux Sahih et rapporté par Ibn Omar (P.A.A) et d'autres.

Il est bien connu que le pèlerinage, à l'instar des autres pratiques cultuelles, comporte des rites spécifiques. Chacun de ces rites a un mode d'exécution particulier qui doit être observé correctement. Il en est ainsi de l'entrée en état de sacralisation à partir des lieux fixés à cet effet, de la circumambulation, de la marche entre Safa et Marwa, du stationnement à Arafa, du séjour nocturne à Mouzdalifa, de la lapidation des stèles (Djamra, de l'immolation d'un sacrifice entre autres rites biens connus du pèlerinage.

Ces rites doivent être accomplis conformément aux enseignements du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Les hadith qui décrivent le pèlerinage du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) sont très nombreuses. Dans les ouvrages Zad al-Maad et al-Bidaya wa al-Nihaya, leurs auteurs Ibn al-Qayyim et Ibn Kathir, respectivement, ont largement cité ces hadith et en ont expliqué le sens et déduits des dispositions légales. Le musulman doit s'efforcer à apprendre ces dispositions pour les appliquer.

Que l'on sache, en outre, que l'objectif essentiel de l'accomplissement des rites du pèlerinage est de perpétuer la mention du non d'Allah, le Très Haut : **«Ce n' est pas un péché que d' aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis `Arafa, invoquez Allah, à Al-Mach`ar Al-Harâm (Al-Mouzdalifa). Et invoquez- Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu' auparavant vous étiez du nombre des égarés. Ensuite déferlez par où les gens déferlèrent, et demandez pardon à Allah. Car Allah est Pardonner et Miséricordieux. Et quand vous aurez achevé vos rites, alors invoquez Allah comme vous invoquez vos pères, et plus ardemment encore. Mais il est des gens qui disent seulement: "Seigneur! Accorde nous (le bien) ici-bas!" - Pour ceux-là, nulle part dans l' au-delà. Et il est des gens qui disent: "Seigneur! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l' au-delà; et protège- nous du châtiment du Feu!" Ceux-là auront une part de ce qu' ils auront acquis. Et Allah est prompt à faire rendre compte. Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n' y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s' attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c' est vers Lui que vous serez rassemblés. »** (Coran, 2 : 198-203).

Il a été rapporté qu'Aïcha (P.A.A) a dit : **« la circumambulation autour de la Maison, la marche entre Safa et Marwa et la lapidation des stèles n'ont été institués que pour faire rappeler Allah, le Puissant et Majestueux »**. (rapporté de manière suspendue par al-Bayhaqui, n° 5/145). Il a également été rapporté de manière à l'attribuer (hautement au Prophète), mais cette version n'est pas sans faiblesse.

Le musulman donne de l'importance aux rites du pèlerinage parce qu'Allah, le Puissant et Majestueux lui a donné l'ordre de les considérer comme tels. C'est ce que le Très Haut dit ainsi : **« (De ces bêtes- là) vous tirez des avantages jusqu'à un terme fixé; puis son lieu d' immolation est auprès de l' Antique Maison. »** (Coran, 22 : 32).

– Al-Boukhari a rapporté (n°1610) qu'Omar ibn al-Khattab (P.A.a) avait bâisé la Pierre noire et dit : **« Si je n' avais pas vu le Messager d' Allah te baiser je ne l' aurais pas fait »**

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah le Très Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit dans le cadre de ses propos véhiculant une explication exhaustive des rites du pèlerinage : « Puis ces choses-là

disparaissent et laissent leurs traces et les dispositions qui les régissaient. Cet état de fait peut constituer une ambiguïté pour celui qui constate leur forme et n'en connaît pas la cause. Il peut se dire : ça n'a pas de sens. Or je vous en ai expliqué les causes fondées sur la révélation. Je vais désormais vous donner une base de référence qui vous permet de comprendre tout ce qui relève de ce chapitre.

Sachez que l'acte cultuel est en principe compréhensible. Car il s'agit de se montrer humble devant son Maître en Lui obéissant. La prière comporte des aspects qui traduisent un degré d'humilité qui permet de comprendre qu'elle constitue un acte d'adoration.

L'acquittement de la zakate traduit une volonté de consoler et d'aider les autres.

Le jeûne vise à maîtriser son plaisir charnel de manière à soumettre l'âme à son Maître.

Le caractère sacré conféré à la Maison, sa désignation comme lieu à visiter, la sacralisation de ses alentours, tout cela revient à montrer sa magnificence.

L'arrivée massive à la Maison de créatures couvertes de poussière et les cheveux en bataille, et l'attitude humble et soumise du Serviteur en face de son Maître, sont des choses compréhensibles. L'âme s'accommode des actes cultuels qu'elle comprend. Et son penchant naturel vers ces actes l'y incite et l'aide à les accomplir.

Mais (à côté de cela) on lui (âme) a affecté des tâches qu'elle ne comprend pas, comme la marche contre Safa et Marwa et la lapidation des stèles, pour que sa soumission soit plus parfaite. En effet, il n'y a là rien qui attire l'âme. La nature humaine ne s'y accommode pas et la raison n'en saisit pas le sens. Dès lors, le seul facteur qui y attire reste la seule volonté de se conformer à l'ordre et de connaître les secrets profonds des pratiques cultuelles ». Voir Mouthir al-azam as-sakin (1/285-286).

Ceci étant, bon nombre des aspects de l'histoire du pèlerinage antérieure à l'avènement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous restent inconnus. Mais il n'y a aucun mal à ignorer ces choses-là. Cependant il y a des pratiques dont l'historique figure de manière allusive dans certains textes. En voici quelques uns.

1/ La date de la prescription du pèlerinage ou du commencement de sa pratique

Le Très Haut dit : «**Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, »** (Coran, 22 : 27)

Dans son commentaire du Coran (3/221), Ibn Kathir dit à propos de ce verset : Il signifie : appelle les gens, ô Ibrahim, à venir faire le pèlerinage. Invite les à faire le pèlerinage de cette Maison que nous t'avons donné l'ordre d'édifier ». Selon Ibn Kathir, Ibrahim dit : « **Ô Maître ! comment transmettre (Ton ordre) aux gens alors que ma voix ne peut pas leur parvenir ?** » Le Seigneur lui dit : « **lance ton appel et c'est à Nous de le faire parvenir (aux destinataires)** ». Ibrahim monta sur sa station ou sur la Pierre ou sur Safa ou sur le Mont Abou Qubays, selon les versions, et dit : « **Ô humains ! Votre Seigneur s'est donné une maison. Venez-y faire le pèlerinage** ». Et puis, les montagnes, dit-on s'affaissèrent (et laissèrent passer la voix d'Ibrahim) si bien qu'elle parvint aux confins de la terre et fût même entendue par les âmes non encore nées.

Tous ceux qui l'ont entendu, y compris les pierres, les arbres, la terre, et (plus particulièrement) ceux à propos desquels Allah avait décrété qu'ils fissent le pèlerinage, répondirent en disant : Labbayka, Allah Oumma labbayka.

Voilà la teneur du hadith rapporté d'après Ibn Abbas, Moudjahid, Ikrima, Said Ibn Djoubayr et d'autres ancêtres pieux. Allah le sait mieux.

Dans son ouvrage intitulé : Mouthir al azm as-Sakin (1/354), Ibn al-Djawzi a rapporté des propos similaires et les a attribués à des biographes.

Cela concerne l'histoire du pèlerinage antérieure à l'avènement du Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Quant à la date de la présentation du pèlerinage en Islam, elle fait l'objet d'une divergence. Certains la font remonter à l'an VI, d'autres à l'an VII, d'autres encore à l'an IX voire à l'an X. Ibn al-Qayyim, quant à lui, affirme résolument que la prescription remonte soit à l'an IX ou à l'an X. A ce propos, Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans Zad al-Maad : « Il n'y a aucune divergence à propos du fait que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n'ait fait le pèlerinage qu'une seule fois après son

immigration à Médine. C'était le pèlerinage d'adieu accompli selon tous en l'an X de l'Hégire. Aussi s'empessa t-il à accomplir le pèlerinage dès sa prescription. Celle-ci fut retardée à l'an IX ou à l'an X.

Si quelqu'un formule cette objection : comment pouvez-vous prouver que la prescription du pèlerinage fut retardée à l'an IX ou à l'an X ? On lui répond : le début de la sourate « **la famille d'Imran** » fut révélé pendant « **l'Année des Délégations** », année au cours de laquelle une délégation de Nadjran se rendit auprès du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et celui-ci conclut avec elle un accord aboutissant au paiement de la dîme. Or celle-ci ne fut établie qu'en l'an IX, marqué par l'expédition vers Tabouk et la révélation du début de la sourate susmentionnée.

Dans son commentaire du Coran (2/4/92), al- Qurtoubi dit : « **le pèlerinage était très connu chez les arabes. A l'avènement de l'Islam, on leur parla d'une pratique qu'ils connaissaient et leur prescrit ce qui leur était familier** ». Voir encore Ahkam al-Quran d'Ibn Arabi (1/286). Voir la question n° [32662](#).

2/ la circumambulation (faire le tour de la Maison)

A ce propos le Très Haut a dit : (Coran, 2 : 125). Ce verset révèle que ce rite remonte à l'époque d'Abraham (PSL).

3/ La marche légèrement accélérée (ramal)

C'est une manière de marcher qui consiste à faire des pas rapides et rapprochés. Elle est prescrite exclusivement aux hommes dans le cadre de la circumambulation d'arrivée.

Comment a débuté l'accomplissement de ce rite ?

– Al-Boukhari a rapporté dans son Sahih (n° 2/469-470) (1602)- comme le fait Mouslim dans son Sahih(n°2/991-992) (1262) d'après Ibn Abbas (P.A.a) qu'il a dit : « Quand le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons arrivèrent à La Mecque, les polythéistes les déclarèrent affaiblis par la grippe de Médine. Dès lors, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) leur donna l'ordre de presser le pas au cours des trois premiers tours(de la

circumambulation) autour de la Kaaba.Une autre version ajoute : « **Pressez le pas de sorte que les polythéistes voient que vous avez de la force.** »

4/ L'eau de Zamzam et la marche entre Safa et Marwa

Al-Boukhari a rapporté dans son Sahih (n° 6/396-397 3364) d'après Ibn Abbas (P.A.A) ceci : Abraham amena sa femme Hadjar et son fils Ismaïl, alors nourrisson, et les installa près de la Maison, sous un arbre qui dominait Zamzam, dans la plus haute partie de la mosquée. Ce fut une époque où personne ne vivait à La Mecque totalement dépourvue d'eau. Abraham les laissa là et leur donna un sac rempli de dattes et un autre contenant de l'eau. Et puis il rebroussa chemin. La mère d'Ismaïl le suivit en lui disant : ô Ibrahim ! Tu vas nous laisser dans cette vallée inhabitée où il n'y a rien ? – Elle lui répéta cette phrase plusieurs fois, mais il ne se retourna pas... Et puis elle lui dit : est-ce Allah qui t'a donné l'ordre d'agir ainsi ? – « **Oui** » répondit-il – Alors, reprit-elle, « **Il ne nous abandonnera pas** ». Elle retourna tandis qu'Abraham s'éloignait. Quand il arriva à Thaniyya, endroit à partir duquel, sa famille ne pouvait plus l'apercevoir, il se retourna vers la Maison et pria en ces termes les mains levées vers le ciel : « **Ô notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison sacrée (la Ka`ba), - ô notre Seigneur - afin qu' ils accomplissent la Salâ. Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d' une partie des gens. Et nourris- les de fruits. Peut-être seront- ils reconnaissants?** » (Coran, 14 : 37).

La mère d'Ismaïl continua à allaiter son enfant et buvait de l'eau qui lui restait. Quand celle-ci était épuisée, elle et son fils éprouvèrent la soif et elle regardait son fils se tordre (à cause de la soif). Ne pouvant pas supporter cette scène, elle s'en alla et escalada Safa, le mont le plus proche, et promena son regard dans la vallée pour voir s'il y avait quelqu'un. N'ayant vu personne, elle redescendit et marcha jusqu'au fond de la vallée. Là elle souleva l'extrémité de sa robe et pressa le pas pour traverser la vallée. Et puis elle escalada le mont Marwa et regarda mais elle ne vit personne. Elle répéta les va et vient sept fois.

Selon Ibn Abbas, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Voilà pourquoi les gens marchent entre Safa et Marwa** ». Arrivée sur Marwa, elle entendit une voix et se dit : tais-toi ! Elle écouta un instant puis dit : on t'a bien entendu, pourvu que tu ais de quoi secourir. A sa

grande surprise, elle découvrit l'ange près de l'emplacement de Zamzam. L'ange creusa avec son aile jusqu'au jaillissement de l'eau. Hadjar essaya avec ses mains d'indiquer l'eau et y puisa pour remplir son outre, et l'eau continuait à déborder. Selon Ibn Abbas, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Puisse Allah accorder Sa miséricorde à la mère d'Ismaïl ! Si elle avait laissé Zamzam et si elle n'y avait pas puisé, le puits serait resté une source (plus) abondante** »... L'ange lui dit : « Ne craignez pas d'être abandonnée. Car ici est l'emplacement de la Maison d'Allah que ce garçon et son père construiront. En fait Allah n'abandonne pas les siens, etc.

Dans son ouvrage, Mouthir al-Azm as-Sakin (2/47) Ibn al-Djawzi dit : « ce hadith explique la signification de l'appellation Zamzam. Quand l'eau commença à déborder, Hajdjar se mit à l'endiquer. Le linguiste Ibn Faris a dit : le terme « **Zamzam** » dérive du verbe « **Zamzamtou an-naqa** » : j'ai mis des brides dans la bouche de la chameau. On agit ainsi pour la maîtriser.

5/ Le stationnement à Arafa

Abou Dawoud a rapporté, comme At-Tirmidhi (n°883) d'après un hadith de Yazid Ibn Shayban que ce dernier a dit : « Nous nous étions arrêtés à Arafa loin du lieu de stationnement (normal) quand l'Ansari, Ibn Mourbi, vint nous dire : je suis le messager de l'envoyé d'Allah chargé de vous dire ceci : « **Ajustez vos pratiques rituelles car vous perpétuez (par ce biais) l'héritage de votre père Abraham** » (déclaré authentique par al-Albani dans le Sahih d'Abou Dawoud, n°1688).

Bon nombre des pratiques constitutives du pèlerinage remontent à l'époque d'Abraham (psl). Cependant les polythéistes y ajoutèrent des pratiques illégales, et quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) vint, il s'y opposa et ne retint que les pratiques légales du pèlerinage...

Voilà un bref aperçu de l'histoire du pèlerinage et la genèse de certains de ses rites.

Pour davantage d'informations vous pouvez vous référer à l'ouvrage du Maître Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) intitulé Mouthir al-azm as-Sakin ilaa ashrafi al-amaakin, volume 1 et début du volume 2.

L'auteur de la question peut aussi se référerer à la question n° [3748](#) pour avoir un bref aperçu sur l'histoire de la Mosquée Sacrée. Allah le sait mieux.